

Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 28 avril 2023

Département de la Charente-Maritime
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné et d'une clôture par la société TOTAL Énergies Renouvelables France

ANNEXES



REÇU A LA PREFECTURE
01 AOUT 2023
CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation / poste de livraison) et d'une clôture sur la commune de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

Il sera procédé du **lundi 5 juin 2023 au vendredi 7 juillet 2023 inclus**, soit une durée de 33 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation / poste de livraison) et d'une clôture, au lieu-dit Grande Garenne, chez Boulou par la société TOTAL Énergies Renouvelables France sur la commune de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : TOTAL Énergies Renouvelables France, 74 rue du Lieutenant de Montcalvier Technoparc de Mazeran CS 10034 34536 BEZIERS, Tel : 07 86 75 36 27.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public".

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : prefectureinformation-publicite@charente-maritime.gouv.fr.

Elles seront consultables sur le site interactif des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Rénour 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public, qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS : 3 Place de la Mairie 17500 SAINT-HILAIRE-DU-BOIS et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jacques VIAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Marie CARREAU, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, dans les conditions suivantes :

- Lundi 5 juin 2023 de 14h00 à 18h00

- Lundi 19 juin 2023 de 14h00 à 18h00

- Vendredi 7 juillet 2023 de 14h00 à 18h00

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société TOTAL Énergies Renouvelables France.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 28 avril 2023

PUBLICATIONS PRESSE :
PREMIER AVIS

SUD OUEST 10 MAI 2023

AGRICULTEUR CHARENTAIS 12 MAI 2023

Préfecture de la Charente-Maritime
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation/poste de livraison) et d'une clôture sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois

Il sera procédé du **lundi 5 juin 2023 au vendredi 7 juillet 2023 inclus**, soit une durée de 33 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation/poste de livraison) et d'une clôture, au lieu dit Grande-Sarrazin, chez Boulin par la société Total Énergies Renouvelables France, sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : **Total Énergies Renouvelables France, 74, rue de Liebenberg-ou-Montcahier Technoparc de Mazzerin CS 10034 34536 Bérdez, tél. 07 86 75 36 27.**

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique/Publications/Consultations/du_public). Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : pref-participa@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38, rue Réaumur 17000 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 97 43 00.

Pendant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Saint-Hilaire-du-Bois, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par e-mail à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, M. le maire de Saint-Hilaire-du-Bois : 3, place de la Mairie, 17500 Saint-Hilaire-du-Bois, et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

M. **Jacques VAN** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. **Jean-Marie CARREAU** en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Saint-Hilaire-du-Bois, dans les conditions suivantes :

- lundi 5 juin 2023 de 14 h à 18 heures ;
- lundi 10 juin 2023 de 14 h à 18 heures ;
- vendredi 7 juillet 2023 de 14 h à 18 heures.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre doivent s'opérer selon le régime sur rendez-vous.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de celle-ci prévue à l'article L123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la délivrance de permis de construire déposée par la société Total Énergies Renouvelables France.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de Saint-Hilaire-du-Bois pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, D'UN POSTE COMBINÉ (POSTE DE TRANSFORMATION / POSTE DE LIVRAISON) ET D'UNE CLÔTURE SUR LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

Il sera procédé du **lundi 5 juin 2023 au vendredi 7 juillet 2023 inclus**, soit une durée de 33 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation / poste de livraison) et d'une clôture, au lieu dit Grande-Sarrazin, chez Boulin par la société **TOTAL Énergies Renouvelables France** sur la commune de **SAINT-HILAIRE-DU-BOIS**.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : **TOTAL Énergies Renouvelables France, 74 rue de Liebenberg ou Montcahier Technoparc de Mazzerin CS 10034 34536 BÉRDEZ, Tél - 07 86 75 36 27.**

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique/publications/consultations/du_public).

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : pref-participa@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Pendant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de **SAINT-HILAIRE-DU-BOIS**, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également

RAPPEL

SUD OUEST 7 JUN 2023

AGRICULTEUR CHARENTAIS 9 JUN 2023

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation/poste de livraison) et d'une clôture sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois

Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation/poste de livraison) et d'une clôture, sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, est une œuvre de 33 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation/poste de livraison) et d'une clôture, au lieu dit: Bécade-Baranne, chez Boulon par le société Total Energies Renouvelables France, sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Total Energies Renouvelables France, 74, rue du Troisième-Septembre Technoparc de Mazières CS 10004 34536 Mazières, tel. 07 85 78 38 27.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique Publications/Consultation du public). Les observations pourront être adressées par messages à l'adresse suivante : pref-publiques-publi@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultées sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un point informatique à la préfecture au 31, rue Raymond 17900 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé au maire de Saint-Hilaire-du-Bois, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre est ouvert aux citoyens et personnes physiques pour la consultation-enquête, sans être à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, à la mairie de Saint-Hilaire-du-Bois : 3, place de la Mairie, 17500 Saint-Hilaire-du-Bois, et seront inscrites au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

M. Jacques VIAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marie CARREAU un qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Saint-Hilaire-du-Bois, dans les conditions suivantes :

- lundi 5 juin 2023 de 14 h à 18 heures ;
- mardi 13 juin 2023 de 14 h à 18 heures ;
- vendredi 7 juillet 2023 de 14 h à 18 heures.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles susdites en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sans préjudice de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du Code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société Total Energies Renouvelables France.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de Saint-Hilaire-du-Bois pendant un an et pourra être consultée sur simple demande adressée au préfet.



Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation/poste de livraison) et d'une clôture, sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, est une œuvre de 33 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné (poste de transformation/poste de livraison) et d'une clôture, au lieu dit: Bécade-Baranne, chez Boulon par le société Total Energies Renouvelables France, sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : TOTAL Energies Renouvelables France, 74 rue du Troisième-Septembre Technoparc de Mazières CS 10004 34536 Mazières, tel. 07 85 78 38 27.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique Publications/Consultation du public).

Les observations pourront être adressées par messages à l'adresse suivante : pref-publiques-publi@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultées sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un point informatique à la préfecture au 31, rue Raymond 17900 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé au maire de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre est ouvert aux citoyens et personnes physiques pour la consultation-enquête, sans être à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS : 3 Place de la Mairie 17500 SAINT-HILAIRE-DU-BOIS et seront inscrites au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jacques VIAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Marie CARREAU un qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, dans les conditions suivantes :

- Lundi 5 juin 2023 de 14h00 à 18h00
- Lundi 13 juin 2023 de 14h00 à 18h00
- Vendredi 7 juillet 2023 de 14h00 à 18h00

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles susdites en vigueur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sans préjudice de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du Code de l'environnement.

Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 28 avril 2023

De la part de : Marine DECEROT	DESTINATAIRE : PREFECTURE CHARENTE-MARITIME MARITIME / DRCTE / BAE Marie-Christine BEGUE
Date et heure d'envoi : 02/05/2023 11:11:43	Votre référence :
Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)	Numéro d'ordre : 73278585

ATTESTATION DE PARUTION
(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médiateur Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur **Vincent TOUSSANT** , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant

ENQUETE PUBLIQUE 2EME AVIS
Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné et d'une clôture sur la commune de **SAINT-HILAIRE-DU-BOIS**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à (en) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

SUD-OUEST	CHARENTE MARITIME	Le 07/05/2023 <i>ok</i>
L'AGRICULTEUR CHARENTAIS	CHARENTE MARITIME	Le 08/05/2023 <i>ok</i>

Vincent TOUSSANT
Directeur *[Signature]*

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

ATTESTATION DE PARUTION
(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médiateur Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur **Vincent TOUSSANT** , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant

ENQUETE PUBLIQUE 1ER AVIS
Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'un poste combiné et d'une clôture sur la commune de **SAINT-HILAIRE-DU-BOIS**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à (en) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

SUD-OUEST	CHARENTE MARITIME	Le 10/05/2023 <i>ok</i>
L'AGRICULTEUR CHARENTAIS	CHARENTE MARITIME	Le 12/05/2023 <i>ok</i>

Vincent TOUSSANT
Directeur *[Signature]*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE COMMUNE

Mairie de 

**Projet de centrale photovoltaïque au sol
au lieu-dit Grande Garenne, chez Boulin
sur la commune de SAINT-HILAIRE-DU-BOIS**

Enquête publique

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête

Le Maire de la commune de *St Hilaire du Bois (Cek - Ma)* certifie que l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet susvisé, a été publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit à partir du: *15 Mai 2023* -

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à: *St Hilaire du Bois*

071071 2023
Maire,
[Signature] **PREVOT**



Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 28 avril 2023

CONSTAT D’AFFICHAGE



SAS KATY LAURIAU – GROUPE ALEXANDRE

Office d’huissiers de justice

2 rue Elie Vinet
16300 Barbezieux-Saint-Hilaire

Téléphone : 05 45 78 10 83

barbezieux@groupealexandre.com

www.groupealexandre.com

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L’AN DEUX MILLE VINGT- TROIS
LES DIX NEUF MAI, LE CINQ JUIN, LE SEPT JUILLET

J’ai été requis par :

TOTAL QUADRAN, société anonyme par actions simplifiée au capital de 8 624 664 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Béziers sous le numéro 434 836 276, dont le siège social est 74 rue Lieutenant de Montcabrier ZAC de Mazeran à BEZIERS (34500), agissant poursuites et diligences de son Président domicilié en cette qualité audit siège et représentée ce jour par Madame Marie LANDABARU.

Laquelle m’a fait l’exposé suivant :

Il a été demandé un permis de construire concernant un projet de construction d’une centrale solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit Grande Garenne, Chez Boufin sur la commune de SAINT- HILAIRE-DU-BOIS.

Un arrêté préfectoral a prescrit l’ouverture d’une enquête publique relative à cette demande, du 05 Juin 2023 au 07 juillet 2023 inclus. Il est expressément prévu à l’article 8 dudit arrêté, un affichage de l’avis d’enquête publique.

Pour la défense de nos droits et la sauvegarde de nos intérêts, nous souhaitons faire constater l’existence de l’ensemble de ces affichages à trois reprises, une première fois le 19 mai 2023 à 11, une seconde fois à l’ouverture de l’enquête publique le 05 juin et, enfin, une dernière fois le jour de la fin de l’enquête le 07 juillet.

Nous vous requérons à cet effet.

Déférant à cette réquisition,

Je, Katy LAURIAU, huissière de justice associée au sein de la SAS KATY LAURIAU – GROUPE ALEXANDRE, société titulaire d’un office d’huissier de justice, dont le siège social est à Barbezieux-Saint-Hilaire, 2 rue Elie Vinet, soussignée,

I – CONSTATATIONS DU 19 MAI 2023

A – CONSTATATIONS SUR SITE

4 panneaux jaunes d’avis d’enquête publique – format réglementaire A2 -

Affichage sur des panneaux au format A2, comportant le titre « avis d’enquête publique » en caractères gras d’au moins 2 cm de hauteur, situés en bordure de la voie publique, visibles et lisibles de la voie publique par tous, aux emplacements indiqués sur le plan de situation ci-dessous :

1) **Panneau 1**

- **Coordonnées GPS** : 45.413116, -0.472090

✓ **Constatations réalisées le** : 19 MAI 2023 à 11 heures 27

Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 28 avril 2023

II - CONSTATATIONS DU 05 JUIN 2023

A - CONSTATATIONS SUR SITE

- ✓ Panneau 1
- ✓ Coordonnées GPS : 45.413116, -0.472090
- ✓ Constataions réalisées le : 05 JUIN 2023 à 10 heures

III - CONSTATATIONS DU 07 JUILLET 2023

A - CONSTATATIONS SUR SITE

4 panneaux jaunes d'avis d'enquête publique - format réglementaire A2 -

Affichage sur des panneaux au format A2, comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras d'au moins 2 cm de hauteur, situés en bordure de la voie publique, visibles et lisibles de la voie publique par tous, aux emplacements indiqués sur le plan de situation ci-dessous :

Mes constatations étant terminées de tout ce que dessus, j'ai, dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : TROIS CENT NEUF EUROS ET VINGT CENTIMES

COUT
autres
(loi n° 2015-990 du 6 août 2015)

Honoraires

250,00



CONSTAT D'ABSENCE D'OBSERVATIONS

Jacques VIAN
Commissaire enquêteur

7, rue du Coreau
16130 Saint-preuil
jacques.vian@orange.fr
0683029258

Madame Marie LANDABURU
TOTALENERGIES Renouvelables France

35, rue Thomas Edison
33610 CANEJAN

Objet : Enquête publique relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Grande Garenne, chez Boullin sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois (17)
Constat d'absence d'observation du public

Madame,

L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2023 me fait obligation de vous communiquer « les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse ».

A l'exception d'une observation déposée sur la boîte mail dédiée ouverte par la Préfecture de Charente-Maritime, aucune autre ne m'est parvenue par courrier postal, par voie électronique, ni n'a été consignée sur le registre ouvert à cet effet et mis à la disposition du public en mairie de Saint-Hilaire-du-Bois pendant toute la durée de l'enquête. N'ayant eu qu'une seule visite lors des trois permanences que j'ai tenues, aucune observation, proposition ou contre proposition n'a été portée à ma connaissance par voie orale.

En ce qui concerne l'observation déposée le 6 juin 2023 sur la messagerie dédiée, en provenance de la société Colas signée par le chef du service commercial Eolien et Solaire, je note qu'elle est positive toutefois l'enquête publique ne concerne qu'indirectement la question de l'emploi, elle porte sur les impacts éventuels sur l'environnement sur lesquels l'observation ne dit rien. En conséquence elle ne sera prise en compte que « pour mémoire ».

Au regard de cette quasi absence d'observation du public, ne pouvant pas faire la synthèse d'observations non reçues, sauf avis contraire de votre part, je ne crois pas nécessaire de maintenir le rendez vous que nous avons programmé le 13 juillet prochain.

Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 28 avril 2023

J'ai, toutefois, deux points sur lesquels je souhaiterais que vous m'apportiez un éclairage :

1. C'est en septembre 21 que les différents services ont été consultés pour avis sur ce projet, les réponses qui vous ont été faites ont été rapides, la demande d'avis de la MRAE date d'avril 2022, et l'avis a été délivré le 3 juin 2022, l'enquête publique a été ouverte le 5 juin 2023. Près de 4 ans se sont écoulés, certains éléments ont pu évoluer, est-il prévu d'en faire la vérification avant de finaliser le dossier ?
2. A la suite de l'avis de la MRAE, vous avez réduit l'objectif afin de vous conformer à la côte 44m NG comme altimètre de limite de crue, diminuant de 20 % le nombre de modules photovoltaïques à installer, la diminution de la production électrique annuelle sera du même ordre. Dans ces conditions, bien que la notion de la rentabilité économique ne soit pas à justifier dans le cadre de l'enquête publique, quelles sont les dispositions que vous allez prendre pour maintenir l'investissement, le fonctionnement et l'entretien du parc ainsi que son démantèlement ?

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer votre réponse avant le 25 juillet 2023.

Je vous adresse ce courrier par messagerie électronique dont vous voudrez bien m'accuser réception et par courrier postal avec demande d'accusé de réception.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

A Saint-Preuil le 11 juillet 2023

Jacques Viém

MÉMOIRE EN RÉPONSE



CENTRALE SOLAIRE St-Hilaire du Bois

Commune de Saint-Hilaire du Bois, Département de la Charente-Maritime
N°dossier : 2023-00000000000000000000



MRLE BOCA :
TOTAL ENERGIES Reconnue en France
www.totalenergies.fr
total.energies@totalenergies.fr

MRACE Nouvelle-Aquitaine
N°dossier : 2023-00000000000000000000
www.mracn.fr
mrace@mrace.fr

Observations

1. Observation n°1 :

2. Observation n°2 :

Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 28 avril 2023

1. Contexte

La société TSM-Energie a déposé le 25 février 2023 auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime une demande en autorisation de construire et pour la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Vivien de Mer, dite « Grande Centrale Ciel Bleu ».

Saisi à la suite de la consultation par le tribunal administratif de Bordeaux du 14/04/2023 et des conclusions écrites et orales publiées publiquement relatives à l'opération de construction de parc photovoltaïque par la société TSM-Energie et ses associés avec leur participation venue à la suite de Saint-Vivien de Mer, en date du 5 juin et le 7 juin :

5 juin 2023 de 14h à 18h
15 juin 2023 de 14h à 18h
7 juillet 2023 de 14h à 18h

A caractère réglementaire et délibératif, les Administrations de l'Etat, par voie de recours, ont été saisies de la demande de permis de construire et de permis de voirie relative à la construction de parc photovoltaïque.

En vertu de la loi n° 2003-930 relative à la simplification administrative et de l'article 12 de la loi n° 2004-81 relative à la transparence de l'information administrative, il est proposé de publier les documents suivants :

[Document de consultation publique](#)

Ce document a pour but d'appeler les citoyens et les associations à donner leur avis sur le projet de construction de parc photovoltaïque.

2. Informations complémentaires

2.1. Contexte

C'est en application de la loi n° 2003-930 relative à la simplification administrative que les documents suivants ont été déposés pour avis sur ce projet. Les documents qui vous sont présentés ont été déposés le 25 février 2023. Les documents relatifs à la demande de permis de voirie ont été déposés le 27 février 2023. Les documents relatifs à la demande de permis de construire ont été déposés le 27 février 2023. Les documents relatifs à la demande de permis de voirie ont été déposés le 27 février 2023. Les documents relatifs à la demande de permis de construire ont été déposés le 27 février 2023.

2.2. Objectifs

Les documents ont été déposés afin de permettre l'avis des citoyens et des associations sur le projet de construction de parc photovoltaïque. Les documents ont été déposés afin de permettre l'avis des citoyens et des associations sur le projet de construction de parc photovoltaïque.

Il est à noter que le contenu de l'étude d'impact est très important et que les documents relatifs à la demande de permis de voirie ont été déposés le 27 février 2023. Les documents relatifs à la demande de permis de construire ont été déposés le 27 février 2023. Les documents relatifs à la demande de permis de voirie ont été déposés le 27 février 2023.

Cependant, il est à noter que les impacts sont très importants et que les documents relatifs à la demande de permis de voirie ont été déposés le 27 février 2023. Les documents relatifs à la demande de permis de construire ont été déposés le 27 février 2023. Les documents relatifs à la demande de permis de voirie ont été déposés le 27 février 2023.

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Document de consultation publique

Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 28 avril 2023

Objet de l'avis : L'avis de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, en vertu de la loi n° 2015-992 du 7 août 2015 relative à la transition énergétique, a pour objet de permettre à la population de donner son avis sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Présentation du projet : Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois a pour objet de permettre à la population de donner son avis sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Les modalités de l'enquête : L'enquête publique est ouverte du 04/07/23 au 07/07/23 inclus sur le site suivant : www.charente-martime.ecouv.fr

Observations : Les observations doivent être déposées sur le site internet de l'enquête publique avant le 07/07/23 inclus.

Observation n° 7

A la suite de l'avis de la Mairie, vous avez révisé l'objectif afin de vous concentrer à la fois sur la production d'énergie et la réduction de la consommation d'énergie. Le nombre de modules photovoltaïques à installer, la dimension de la production électrique annuelle sont du même ordre. Dans ces conditions, bien que la notion de la rentabilité économique ne soit pas à exclure dans le cadre de l'enquête publique, quelles sont les dispositions que vous allez prendre pour maintenir l'environnement, le fonctionnement et l'entretien du parc ainsi que son développement ?

Réponse

Tout d'abord, nous remercions l'ensemble de la population pour sa participation et son intérêt. La construction de l'installation des modules photovoltaïques est la solution la plus adaptée au projet en termes de rendement, tant du point de vue de la production que de la rentabilité de la centrale. Ce projet de construction de centrale photovoltaïque est le résultat de nos échanges avec la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Concernant la rentabilité économique, nous ne sommes pas en mesure de vous donner une réponse précise. Cependant, nous sommes convaincus que la construction de la centrale photovoltaïque sera rentable à long terme.

Ainsi, le développement de la centrale photovoltaïque est une solution viable et durable pour la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

ABSENCE D'OBSERVATION DÉPOSÉE SUR LA BOITE MAIL DÉDIÉE

ENQUÊTE PUBLIQUE Centrale photovoltaïque - SAINT HILAIRE DU BOIS OBSERVATIO...

BEGUE Marie-Christine PREP17-DCAT
à : Jacques VIAN, et 1 de plus
10/07/23 16:14
détaillé

1 pièce jointe
marie-christine_begue.vcf (v)

Bonjour,

L'enquête publique, concernant le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de SAINT HILAIRE DU BOIS a débuté le 5 juin 2023 et s'est terminée le 7 juillet 2023. Je vous informe qu'aucune observation n'a été relevée pour la période du 04/07/23 au 07/07/23 inclus sur le site suivant : www.charente-martime.ecouv.fr

Cordialement

Mme BEGUE

Marie-Christine BÉGUÉ

Adjoint administratif

Pôle Enquêtes Publiques

36 rue Réaumur - CS 70000 - 17017 LA ROCHELLE CEDEX 3

Tél : 05 46 27 44 87

www.charente-martime.ecouv.fr

DCAT / Bureau de l'Environnement



Enquête publique décidée par arrêté préfectoral du 28 avril 2023

DERNIÈRE PAGE DU REGISTRE

Le 7 juillet 2023 à 18 heures ✓

Le délai étant expiré,

le soussigné, Jacques VIAN déclare que le présent registre
a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,
du 5 juin 2023 au 7 juillet 2023
de _____ heures à _____ heures et
de _____ heures à _____ heures

Meures d'ouverture de la mairie de St Heloux du Bois

Les observations ont été consignées au registre

par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

Le 7 juillet à 16h30 2 personnes sont venues
consulte le dossier sans laisser d'observations

En outre, j'ai reçu 3ème lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

J. Vian